

Toutes les mentions doivent être renseignées pour validation

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Je soussigné (nom et prénom du galeriste) :

.....

Gérant de la Galerie

adresse

Enregistrée au RSC sous le numéro

Téléphone :

Atteste sur l'honneur AVOIR VENDU :

le :

de l'artiste :

Titre de l'oeuvre :

Taille de l'oeuvre :

Année de réalisation :

Matériaux :

RIX DE VENTE TTC :

POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

fait le,à

Le Galeriste,

NOM, SIGNATURE et TAMPON